

Millhaven contre vents et marées, voire au risque de susciter d'autres émeutes, bien qu'on ne cesse de critiquer cet établissement, le traitant de «1984 électronique». Il me semble que la commission d'enquête devrait s'intéresser à la formation professionnelle et à la loi sur les libérations conditionnelles, deux sujets qui ont fait l'objet de plaintes de la part des détenus.

La commission d'enquête devrait aussi proposer des mesures pour éviter une autre émeute. Permettez-moi de revenir au point auquel je me suis arrêté il y a quelques minutes. Il devrait sûrement y avoir un moyen pour un comité de prisonniers et un comité de gardiens de discuter ou de s'entretenir en vue de remédier immédiatement aux situations intolérables avant qu'elles atteignent des proportions explosives.

Enfin, à mon avis, le comité d'enquête devrait traiter avec le petit groupe de prisonniers qui constitue, même aux yeux des criminels les plus endurcis, le rebut de la société. Ce petit groupe a besoin d'être protégé contre les prisonniers. Je songe aux invertis, aux témoins de la Couronne, aux mouchards, aux informateurs et autres personnes semblables. Lors de nos visites à certains pénitenciers du pays, nous avons remarqué le développement de frictions chaque fois que ce groupe venait en contact intime avec les autres prisonniers. Les députés apprendront peut-être avec étonnement que le batteur de femme le plus endurci peut toujours regarder quelqu'un de haut. Celui qu'il regarde de haut est le déséquilibré sexuel. C'est dans cette mesure qu'existe l'élément de ségrégation dans les pénitenciers. Sauf erreur, c'est l'un des facteurs en cause dans l'émeute de Kingston même si le solliciteur général ne l'a pas abordé. La commission d'enquête doit examiner ce facteur. Ceux d'entre nous qui siègent au comité de la justice et des questions juridiques ont eu l'occasion de visiter certains de ces pénitenciers et d'observer quelques-uns de ces problèmes. Nous serons désireux et avides de connaître le résultat de cette enquête et les initiatives du ministre pour prévenir des incidents éventuels de cette nature.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, nous devons, j'en suis certain, être reconnaissants envers les membres du comité de citoyens qui ont consacré de longues heures, jour et nuit, à essayer de résoudre le problème qui s'est présenté au pénitencier de Kingston. Il se pourrait bien que nous ayons à l'avenir de tels comités. Au cours des années, des émeutes ont éclaté périodiquement dans les différentes prisons de notre réseau pénitentiaire, certaines plus graves que les autres. Celle de Kingston, il y a quelques années, marquée par des incendies considérables, et celle de Saint-Vincent de Paul ont occasionné des dommages, dans un sens, beaucoup plus importants que celle qui s'est terminée pendant la dernière fin de semaine.

Nous déplorons tous la mort d'un détenu. On s'efforcera probablement de découvrir comment cela s'est produit et il est à supposer qu'une accusation sera portée si l'on arrive à établir le responsable.

Je m'interroge au sujet de la position prise par le gouvernement sur cette question de la destruction de la propriété publique. On a estimé les dégâts à un million de dollars, mais qui peut dire à combien ils s'élèveront vraiment. Nous devrions nous souvenir que, dans le Code criminel, il est prévu une peine maximum de 14 années d'emprisonnement dans le cas de destruction de la pro-

priété publique. A la suite d'émeutes qui ont eu lieu dans le passé, des accusations ont été portées contre certains individus qui se sont vu imposer cette peine maximum de 14 années, car ils ont été reconnus coupables d'avoir pris part à une révolte contre le système. A mon humble avis, le ministre et le gouvernement devraient y regarder à deux fois avant d'agir comme on l'a fait dans le passé. Je veux dire porter des accusations criminelles en vue de faire échec à la situation dans l'avenir, car cela ne réussirait probablement pas.

Dans le passé, le gouvernement a réagi à ce genre de situation en punissant l'intéressé soit au sein du régime pénitentiaire soit en le faisant inculper devant les tribunaux. Tous les détenus ont été punis du fait qu'on a bouclé l'établissement, qu'on a supprimé tous les privilèges et autres avantages pour longtemps, qu'on a isolé les détenus et qu'on les a mis en cellule pendant 23½ heures sur 24 tous les jours en ne leur permettant qu'une demi-heure d'exercice. A mon avis, ces mesures de représailles, la suppression des privilèges et ces sanctions générales, que les prisonniers aient ou non pris part à la révolte, ne nous serviront pas si c'est là la seule action que le gouvernement entend prendre à la suite de l'émeute de Kingston. On n'a pas encore répondu à bon nombre de questions, dont deux sont à mon avis extrêmement importantes. Le ministre aurait dû faire connaître son point de vue et nous éclairer sur ces deux questions ou encore indiquer quelles dispositions allaient selon lui être prises. On a demandé notamment quelles recommandations avait proposées le comité de citoyens qui a passé tout son temps dans le pénitencier à converser avec le comité des détenus. Les membres du comité de citoyens n'ont pas cessé de faire la navette et ils ont pu sans aucun doute analyser beaucoup plus en profondeur les sentiments qui ont abouti à cette révolte, que ne pourrait le faire une commission d'enquête ou tout autre groupe d'étude que le ministre cherche à mettre sur pied. Le public aurait avantage à savoir quelles recommandations le comité de citoyens a pu faire, ou s'il se prépare à en faire sous peu.

Je crois que le ministre aurait dû aussi nous donner une idée de ce qu'il estime être les véritables motifs de cette émeute, car je suis convaincu que celle-ci n'a pas été un simple soulèvement de détenus qui s'opposaient à un transfert dans une autre institution, c'est-à-dire celle de Millhaven, à cause de certaines rumeurs au sujet des conditions de détention à cet endroit et de l'existence d'un outillage électronique d'oppression mis en place pour les espionner dans leur intimité. Il s'agit sans doute beaucoup plus que d'une simple émeute dans un pénitencier. L'incident reflète, en partie, l'esprit de révolte contre le régime judiciaire et l'inquiétude que suscite notre adhésion de façade à la réforme de notre système pénal, car nous n'avons encore rien fait dans ce sens. Il s'agit d'une révolte contre le fait que certains pénitenciers sont là uniquement pour écrouer les gens.

Toute tentative de travail effectif de réadaptation effectuée dans le cadre de notre régime pénitentiaire actuel va à l'encontre de la notion de sécurité et de garde ainsi que de l'obligation de la part du service pénitentiaire d'exécuter les instructions du tribunal, à savoir, garder une personne en prison pendant une période de temps déterminée. Nous pouvons parler de programmes